Blockchain, entre opportunités et défis pour les acteurs traditionnels de l'assurance

Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2017

La technologie blockchain interroge et mobilise l'attention des dirigeants d'entreprise de façon inédite pour un phénomène technologique. Si 56% des assureurs reconnaissent le potentiel de la <u>blockchain</u>, 57% ne savent pas encore comment se l'approprier[1]. Selon la dernière étude du cabinet de conseil et d'audit PwC, intitulée « *Blockchain, catalyseur de nouvelles approches en assurance* », la technologie blockchain pourrait bouleverser la chaîne de valeur de l'assurance. Transparente, sécurisée et fonctionnant sans organe central de contrôle, la technologie blockchain devrait induire une baisse des coûts d'acquisition, de gestion, de documentation et de conformité pour les assureurs, et elle pourrait aussi contribuer à améliorer la satisfaction des assurés. Mais elle devrait également faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs – les InsurTechs – et l'émergence de nouveaux marchés, notamment dans les pays en développement.

Dans cette nouvelle étude, PwC présente ses analyses sur les questions suivantes : Quelles seraient les applications possibles de cette technologie au secteur de l'assurance ? Et quels défis restent à relever pour sa mise en œuvre ?

[1] Etude de Long Finance et PwC, "Chain Reaction : How Blockchain Technology Might Transform Wholesale Insurance", Juillet 2016

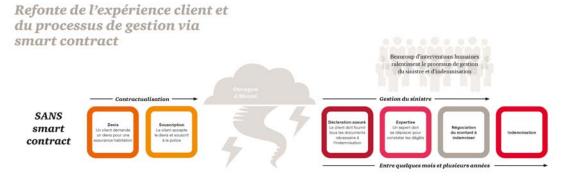
Assurance à la demande, assurance P2P, assurance indicielle etc. : la blockchain élargit et accélère le champ des possibles dans l'assurance

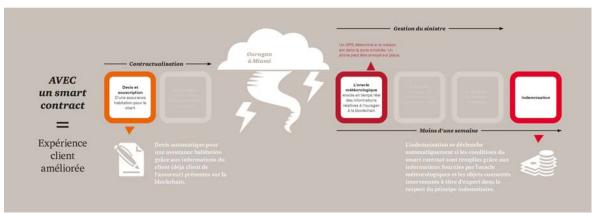
La blockchain, en tant que technologie permettant le stockage et l'échange d'information de pair-à-pair (P2P) de manière sécurisée et sans l'intervention d'un tiers de confiance, promet de transformer la chaîne de valeur assurantielle.

Les *smart contracts*, associés à l'internet des objets (IoT), apparaissent comme l'application de la blockchain la plus prometteuse dans le secteur de l'assurance. Un *smart contract* est un contrat entre deux ou plusieurs parties, électroniquement programmable et dont l'exécution se fait automatiquement en fonction de l'apparition d'événements particuliers prévus dans le contrat. La donnée nécessaire à l'exécution d'un contrat est remontée en temps réel par un nouveau tiers de confiance, « l'oracle », qui utilise une série de capteurs (objets connectés) pour tracer les événements. Dans le cas d'une assurance annulation pour un voyage en train par exemple, l'oracle rapporte l'heure d'arrivée du train en temps réel pour la comparer avec l'heure d'arrivée prévue initialement dans le contrat.

« Encore au stade d'expérimentation, les smart contracts devraient avoir un rôle clé à jouer dans l'assurance et permettre l'accélération du développement de nouveaux modèles comme l'assurance à la demande, ou assurance à l'usage. De plus en plus aujourd'hui, du fait notamment du boom de l'économie de partage, les assureurs proposent des produits dont la souscription peut être activée à la demande. Avec la blockchain et l'IoT, le contrat d'assurance, la déclaration de sinistres et le remboursement pourront s'activer automatiquement à partir du moment où le bien partagé est équipé d'un capteur détectant le début ou la fin de la prise en main par l'assuré, ou tout autre événement déclenchant une déclaration de sinistre ou un remboursement. »

expliique, Pauline Adam-Kalfon, Directrice PwC spécialisée dans l'assurance





Outre l'assurance à la demande, grâce aux *smart contracts*, la blockchain devrait trouver d'autres usages dans la chaîne de valeur assurantielle. Capable de gérer des règles complexes entre un grand nombre de parties prenantes, elle devrait permettre de développer l'assurance peer-to-peer (P2P), c'est-à-dire la mutualisation des cotisations entre assurés, qui

reste encore embryonnaire. L'assurance indicielle – assurance liée à un indice, tel que la pluie, la température ou l'humidité – pourrait quant à elle être facilitée et ainsi constituer une alternative aux systèmes classiques d'assurance agricole, notamment dans les pays en développement.

La réassurance interne, dont les mécanismes ont été mis en place suite à l'arrivée de Solvabilité II, pourrait aussi bénéficier de la blockchain : nécessitant des échanges complexes d'information, rapides et conformes aux besoins réglementaires ou fiscaux, le déploiement d'une blockchain privée doit permettre d'organiser ces flux d'information. « Dans le contexte de la réassurance interne, la technologie blockchain présente un réel potentiel de diminution des coûts de transaction et d'amélioration de la fiabilité pour les groupes d'assurance. Les avantages sont multiples : gouvernance simplifiée, auditabilité, coûts réduits, rapidité et confidentialité », commente Emmanuel Dubreuil, associé chez PwC spécialisé dans la réassurance.

Des bénéfices qui iront bien au-delà de la seule réduction des coûts pour les assureurs

Si la majorité des observateurs met en avant un bénéfice en termes de réduction des coûts, les experts de PwC vont au-delà et exposent cinq exemples d'apports concrets que les acteurs traditionnels de l'assurance peuvent attendre de la technologie blockchain :

- La diminution du risque de fraude et de vol des biens assurés : la blockchain pourrait permettre dans certains cas de lutter contre la fraude. Everledger, start-up incubée dans le programme d'accélération d'Allianz France, vient par exemple de créer un registre universel et infalsifiable des pierres précieuses pour lutter contre le vol et la fraude de ces produits de luxe, dont le coût pour les assureurs est estimé à 50 milliards de dollars annuels.
- L'automatisation des tâches à faible valeur ajoutée: avec la mise en œuvre de la blockchain, les assureurs devraient pouvoir automatiser certains processus et ainsi limiter les interventions humaines. Dans le cadre d'une catastrophe naturelle telle que la tempête Xynthia de février 2010, un système impliquant courtiers, assureurs et réassureurs, et basé sur *smart contracts* automatisés permettrait de réduire le temps de traitement des dossiers d'indemnisation des sinistrés.

- La réduction des coûts de KYC (Know You Customer): la technologie blockchain permettrait une mutualisation sécurisée des données du client au sein même d'un groupe – et ses filiales – en mettant à disposition une base de données partagée et cryptée. Il en résulterait une baisse significative des coûts liés à la constitution des dossiers sur l'identité des clients, mais aussi une amélioration de l'expérience client grâce à une souscription simplifiée.
 - « Sans aller jusqu'à la mutualisation des données entre assureurs, banquiers et courtiers, des expérimentations sont déjà en cours au sein de certaines banques. IBM et Crédit Mutuel Arkéa viennent ainsi d'annoncer la finalisation d'un premier projet basé sur blockchain qui vise à améliorer la capacité de la banque à vérifier l'identité de ses clients»

précise Pauline Adam-Kalfon.

- Un gain en avantage tarifaire: les processus de gestion de la souscription, de la tarification et du traitement des sinistres pourraient devenir plus rapides et plus efficaces en déployant des règles au sein de smart contracts, ce qui permettrait aux assureurs de proposer des offres plus compétitives en matière de prix.
- « Dans quelques années, la blockchain devrait même permettre de réévaluer les prix en temps réel en fonction du comportement et des profils de risque des clients » estime Pauline Adam-Kalfon.
- Le développement de nouveaux marchés : en unifiant à la fois les données issues des contrats, des sinistres et plus généralement des documents client, la blockchain devrait permettre aux assureurs d'accélérer la personnalisation de leurs produits mais aussi de proposer de nouveaux services comme par exemple les remboursements en temps réel dans le cas d'un sinistre. Mais cette nouvelle technologie de rupture doit aussi permettre de concevoir de nouveaux produits assurantiels à moindre coût, dédiés notamment aux pays en développement des continents africain ou asiatique.

De nombreux défis restent encore à relever pour tirer pleinement parti de la blockchain

Si la blockchain offre de nombreuses promesses pour les acteurs traditionnels de l'assurance, plusieurs défis demeurent et méritent d'être soulevés.

Tout d'abord, de nouveaux acteurs font leur entrée sur le marché et viennent concurrencer les acteurs établis. Selon l'étude « <u>Opportunities await: How InsurTech is reshaping insurance</u> », publiée en juin dernier par PwC, **90% des assureurs redoutent la concurrence des InsurTechs (ou AssuTechs).**

« Plutôt que de subir la concurrence des InsurTechs, de plus en plus d'acteurs traditionnels du secteur adoptent une stratégie de collaboration avec ces start-ups innovantes. Deux initiatives permettent d'illustrer cette tendance : à l'automne 2015, le groupe Axa a lancé Kamet, un incubateur doté de 100 millions d'euros tandis que, quelques mois plus tôt, Allianz France investissait dans SmartAngels, une société spécialisée dans le financement participatif qui utilise la technologie blockchain pour tenir les registres de titres des entreprises levant des fonds sur sa plateforme. »

Selon Pauline Adam-Kalfon

L'adoption de la technologie blockchain soulève également des enjeux en matière de gouvernance et de règlementation. La mise en place d'une certaine forme de « décentralisation » nécessite en effet de définir, mettre en œuvre et maintenir dans le temps un dispositif spécifique de gouvernance et de management : un nouveau mode de prise de décision, une nouvelle manière de penser la stratégie ou de définir les objectifs de chaque membre de l'organisation doivent être définis.

Par ailleurs, l'adoption de la blockchain appelle à une évolution du cadre juridique applicable. Les protocoles de consensus, qui précisent les règles organisant la bonne utilisation et gestion de la blockchain, constituent déjà en soi une convention entre les parties. Mais ils restent concentrés entre les mains des codeurs, et laissés à l'adhésion des participants, sans encadrement par un régime juridique approprié et adapté au contexte international.

« L'enjeu réglementaire dépasse le cadre national au regard de la diversité des lieux géographiques et des acteurs ayant recours à la blockchain. Il appelle donc à l'établissement de normes techniques standardisées au niveau international mais aussi à un encadrement international du consensus d'utilisation des données personnelles des participants afin de garantir les droits des personnes concernées, et d'encadrer la sécurité du système »

analyse Pauline Adam-Kalfon.

Aujourd'hui au stade d'expérimentation, la blockchain devra encore surmonter plusieurs limites techniques avant de pouvoir être transposée à grande échelle. La première relève de sa puissance d'exécution alors que la blockchain Bitcoin (la plus sécurisée des blockchains publiques à ce jour) ne permet de réaliser que 7 transactions par seconde au maximum, loin des milliers du réseau de paiement Visa.

« La blockchain révolutionnera les processus des entreprises à horizon 5 ans, à condition que celles-ci soient préparées à intégrer cette innovation. Mais le plus grand risque concernant la blockchain serait ... de ne pas prendre de risques »

résume Marie-Line Ricard, associée responsable du Blockchain Lab de PwC.

A propos de PwC France et pays francophones d'Afrique

PwC développe en France et dans les pays francophones d'Afrique des missions de conseil, d'audit et d'expertise comptable, privilégiant des approches sectorielles.

Plus de 223 000 personnes dans 157 pays à travers le réseau international de PwC partagent solutions, expertises et perspectives innovantes au bénéfice de la qualité de service pour clients et partenaires. Les entités françaises et des pays francophones d'Afrique membres de PwC rassemblent 5 800 personnes couvrant 23 pays. Rendez-vous sur www.pwc.fr

En se mobilisant au quotidien pour conseiller et accompagner ses clients dans leur réussite, PwC contribue à la dynamique de l'économie française. A travers ses études et ses analyses d'experts, PwC s'engage également à anticiper les économies du futur et à développer les nouveaux usages technologiques. Enfin, en apportant des solutions pour maîtriser les risques, PwC crée de la confiance entre les acteurs et sécurise le cœur de l'économie française.

PwC France a lancé le mouvement #LetsgoFrance pour valoriser tous ceux qui travaillent à la réussite de l'économie française.

Rejoignez-nous et agissons ensemble : letsgofrance.fr

PwC a remporté le prix "Audit Innovation of the Year" 2016, qui reconnaît son leadership parmi la profession pour fournir des services de haute qualité et recruter des collaborateurs talentueux et ouverts d'esprit.

« PwC » fait référence au réseau PwC et/ou à une ou plusieurs de ses entités membres, dont chacune constitue une entité juridique distincte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.pwc.com/structure

Accédez à notre étude



La blockchain, catalyseur de nouvelles approches en assurance

Quelles seraient les applications possibles de cette technologie au secteur de l'assurance ? Quels défis sont à relever pour sa mise en place ?

Contactez-nous



Élodie Gaillard
Responsable des relations presse
Tel: +33 1 56 57 10 42
Email